

Université Côte d'Azur
Académie d'Excellence « Réseaux, Information et Société numérique »

Programme de mobilité doctorale internationale « DocWalker 2024 »



Septembre 2023

(English version below)

Objet de l'appel

Cette action vise à permettre à des doctorant·e·s d'Université Côte d'Azur, dans le périmètre de l'Académie RISE, d'effectuer un séjour de 1 à 3 mois dans un laboratoire de recherche académique à l'étranger.

Ce séjour doctoral doit contribuer à l'avancement scientifique de la thèse, grâce à l'expertise additionnelle du laboratoire étranger hébergeant la·le doctorant·e.

Il doit s'inscrire dans la continuité du sujet de thèse et ne présage en rien de la possible prolongation de la durée de thèse décidée par les écoles doctorales STIC, DESPEG ou SFA.

Règlement de l'appel

MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement de l'action de mobilité doctorale se fait sous la forme de remboursements de frais de mission avec la possibilité d'obtenir une avance à hauteur de 75% des frais remboursés.

Les frais pris en charge correspondent aux dépenses éligibles selon le guide des missions UniCA, à savoir les frais de voyage entre le lieu de résidence et le laboratoire d'accueil à l'étranger, les frais d'hébergement et de repas (Annexe A).

La prise en charge de l'Académie sera modulée selon la durée du séjour et le pays de destination. De plus, les co-financements sont encouragés.

Une assurance rapatriement et, si nécessaire, une assurance de responsabilité civile sera également financée.

CONVENTION DE SEJOUR DE RECHERCHE

Selon les modalités d'accueil de l'université étrangère, une convention de séjour de recherche pourra être signée entre le laboratoire ou centre UniCA et l'université d'accueil étrangère, avant le départ du·de la doctorant·e, stipulant les conditions d'accès au laboratoire étranger et la gestion de la propriété intellectuelle générée durant le séjour.

ELIGIBILITE

Cet appel est ouvert à l'ensemble des doctorant·e·s du périmètre de l'Académie RISE. La·le doctorant·e doit être inscrit·e à une des écoles doctorales suivantes : STIC, DESPEG ou SFA.

Pour être éligible, le dossier complet devra impérativement être soumis avant la date limite.

CRITERES DE SELECTION

Les dossiers seront sélectionnés sur la base de l'impact scientifique du séjour doctoral sur la thèse de doctorat et sur l'excellence scientifique du laboratoire étranger.

COMITE DE SELECTION

Un comité de sélection *ad hoc* sera constitué par l'académie RISE. Il sera chargé de classer et sélectionner les dossiers soumis.

MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers devront être soumis sur la plateforme Nuxeo entre le lundi **25 septembre** et le vendredi **15 décembre 2023** à minuit.

Ils devront comporter les éléments suivants :

- ☐ le formulaire de réponse à l'appel de mobilité doctorale internationale, disponible sur [Nuxeo](#),
- ☐ un CV détaillé du candidat avec une liste de publications, le cas échéant,
- ☐ une lettre d'accueil du laboratoire étranger indiquant qu'il souhaite héberger la·le doctorant·e durant la période de mobilité doctorale.

Les documents demandés doivent être concaténés dans un seul fichier PDF dénommé : *NOM prénom doctorant_DocWalker_2024*

CALENDRIER

Ouverture de l'appel : 25 septembre 2023

Date limite de l'envoi des dossiers : 15 décembre 2023

Date de début de financement : 31 janvier 2024

Date de clôture des enveloppes : 31 janvier 2025

Contact

Nathalie Currid, Chargée de mission de l'Académie RISE

nathalie.currid@univ-cotedazur.fr

04 92 38 79 37

Université Côte d'Azur
Academy of Excellence « Networks, Information and Digital Society »

PhD international mobility program « DocWalker 2024 »



September 2023

Purpose of the call

The call for mobility aims to allow PhD students at the Université Côte d'Azur, within the scope of the RISE Academy, to spend 1 to 3 months in a foreign academic research laboratory.

This doctoral stay should contribute to the scientific advancement of the thesis through the additional expertise of the foreign laboratory hosting the doctoral candidate.

It must be in line with the thesis subject and does not prefigure the possible extension of the thesis duration decided by the doctoral schools STIC, DESPEG or SFA.

Rule of the call

FUNDING MODALITY

The funding of the doctoral mobility is provided in the form of mission expense reimbursements, with the possibility of obtaining an advance of up to 75% of the reimbursed expenses.

The eligible expenses covered by this funding correspond to those outlined in the UniCA Mission Guide. These include travel expenses between the place of residence and the foreign host laboratory, as well as accommodation and meal expenses (Annex A).

The level of financial support provided by the Academy will be adjusted based on the duration of the stay and the destination country. Additionally, co-financing arrangements are encouraged.

Repatriation insurance and, if necessary, liability insurance will also be funded as part of this support.

RESEARCH STAY AGREEMENT

According to the hosting arrangements of the foreign university, a research stay agreement may be signed between the UniCA laboratory or center and the foreign host university before the departure of the doctoral candidate. This agreement will specify the conditions for access to the foreign laboratory and the management of intellectual property generated during the stay.

ELIGIBILITY

This call is open to all doctoral candidates within the RISE Academy's scope. The doctoral candidate must be enrolled in one of the following doctoral schools: STIC, DESPEG, or SFA.

To be eligible, the complete application must be submitted before the deadline.

SELECTION CRITERIA

The applications will be selected based on the scientific impact of the doctoral stay on the doctoral thesis and the scientific excellence of the foreign laboratory.

SELECTION COMMITTEE

An ad hoc selection committee will be established by the RISE academy. This selection committee will be responsible for ranking and selecting the submitted applications.

TERMS AND CONDITIONS

Applications must be submitted on the Nuxeo platform between Monday, **September 25** and Friday, **December 15, 2023** at midnight.

They should include:

- ☐ the response form for the international doctoral mobility call, available on [Nuxeo](#)
- ☐ a detailed CV of the candidate including a list of publications, if applicable,
- ☐ a welcome letter from the foreign laboratory specifying that they are willing to host the doctoral student during the doctoral mobility period.

All required documents must be gathered and concatenated into a single PDF file named as follows:
STUDENT SURNAME First name_DocWalker_2024.

CALL TIMETABLE

Launch of the call: September 25, 2023

Deadline for submission: December 15, 2023

Start of funding: January 31, 2024

Envelopes closure: January 31, 2025

Contact

Nathalie Currid, Project Manager of the RISE Academy

nathalie.currid@univ-cotedazur.fr

04 92 38 79 37



Annexe A

Dépenses		Remboursements éligibles	Pièces justificatives originales à produire à votre gestionnaire de proximité
Indemnités journalières	Hébergement + Repas	Frais réels ou PER DIEM	Facture par un organisme justifiant d'un hébergement à titre onéreux et justificatif de paiement. Facture taxe de séjour et justificatif de paiement.
Transport	Train, frais supplémentaire et de réservation	Frais réels	Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement, Titres de transport
	Avion	Frais réels selon la classe autorisée par l'ordre de mission	Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement, Titres de transport
	Frais de transport annexes précédent l'embarquement ou suivant le débarquement	Frais réels	Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement, Titres de transport
Véhicules	Véhicule personnel	Pour nécessité de service : -Indemnités kilométriques -Tarif de transport public de voyageur le moins onéreux Pour convenance personnelle : Remboursement sur la base du tarif SNCF 2 nd classe (cf. CGV SNCF)	Autorisation préalable à la mission Déclaration de l'ordonnateur sur l'OM (nécessité de service ou convenance personnelle et choix du mode de remboursement pour l'utilisation en cas de nécessité de service) Carte Grise et Attestation d'assurance en cours de validité 1 fois par an
	Location de véhicule	Frais réels	Autorisation préalable à la mission Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement
	Frais de péage d'autoroute	Frais réels si nécessité de service	Autorisation préalable à la mission Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement
	Frais de parking	Frais réels si nécessité de service	Autorisation préalable à la mission Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement
	Frais de carburant (véhicule de service ou de location)	Frais réels	Autorisation préalable à la mission Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement
	Frais de Taxi/UBER	Frais réels	Autorisation préalable à la mission pour un trajet avant 7h et après 22h ou pour effectuer de courtes distances en l'absence de transport en commun. En dehors de ces plages horaires, circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Déclaration de l'ordonnateur Facture, Ticket ou Reçu + justificatif de paiement
Autres	Visa, passeport, vaccinations, inscription colloque	Frais réels	Autorisation préalable à la mission Facture au nom de l'agent + justificatif de paiement